

REVUE DE PRESSE/INFOS

Informations femmes

Afghanistan

Désespérant !

Que peuvent attendre les Afghanes après cette élection présidentielle controversée ? Pour Ariane Quentier, les femmes sont les grandes perdantes de cette élection ! Elles sont nombreuses à ne pas avoir voté, notamment dans les zones pachtounes rurales, parce qu'elles ne sortent pas de chez elles. Celles qui ont donc confié leur vote par procuration à un homme ont tout à craindre qu'il ait été instrumentalisé. Quant aux citadines, plus éduquées, elles ne s'attendent pas à ce que «les choses changent», constatant que, depuis sept ans, Hamid Karzaï n'a «rien fait ou si peu» pour leurs droits. Il faut souligner qu'on ne connaît toujours pas Zinat, médecin et épouse de Karzaï. Il l'a soigneusement «cachée». Ce qui est un signal – politique – très négatif quant au statut de la femme afghane.

Elle

Allemagne

Félicitations !

Pour la première fois de son histoire, l'Église luthérienne d'Allemagne a élu une femme, Margot Kaessmann, 51 ans, pour diriger la communauté protestante du pays.

Libération

Espagne

Pourquoi pas ?

Dans le monde du cinéma, le machisme sévit comme dans le reste de la société. Fort de ce constat, le ministère de la culture espagnol a décidé de s'engager sur la loi de la discrimination positive en faveur des femmes. La mesure prévue dans la loi sur le cinéma en cours d'élaboration, a été détaillée devant une commission parlementaire le 22 septembre, par Ignasi Guardans, le directeur de l'Institut de la

cinématographie et des arts audiovisuels (Icaa), l'organisme qui gère l'attribution des aides publiques au septième art. Un coup de pouce sera accordé aux projets présentés par des femmes, au nom de la loi sur l'égalité votée en 2006.

Le Monde

France

Bravo les filles !

Petit compte rendu de l'action collective à l'occasion du concert d'Orelsan à Tournefeuille : nous étions une vingtaine (de *Mi-Xité* – les organisatrices du rassemblement - , de *Bagdam*, du *Collectif Droits des femmes Midi-Pyrénées*, et quelques individuelles) sur l'esplanade du Phare, salle de spectacle municipale de Tournefeuille (banlieue de Toulouse) où l'association *Première Pression* organise ses concerts et où passait le 12 novembre 2009 le rappeur Orelsan (que *Bagdam* nomme désormais Orelsang l'éventreur – allusion à l'un de ses textes : «J'vais t'mettre en cloque et t'avorter à l'opinel»). Une centaine de jeunes spectateurs, très majoritairement masculins, attendaient l'ouverture des portes de cette immense salle de 3 000 places, réduite à 500 pour la circonstance... Les pancartes de *Bagdam* se sont promenées le long de la file d'attente et les tracts furent les supports de la discussion avec les filles (le tract de *Bagdam*, ne s'adressait qu'à elles), durant une vingtaine de minutes. Il en ressort l'éprouvante impression que les fondamentaux de la domination

masculine sont toujours transmis avec une efficacité redoutable : les hommes peuvent tout se permettre, rien ne saurait entraver leur liberté d'expression ni la légitimité de leur violence lorsqu'il s'agit de leurs rapports aux femmes ; voilà, hélas, les grandes lignes du discours de ces filles de 18-25 ans (qui par ailleurs disaient qu'elles ne soutiendraient pas Orelsang si ses chansons contenaient des propos racistes). Voir le reportage ultérieurement sur <http://lesvideobstinees.org> Heureusement la pizza et le vin d'après étaient bons !

Bagdam Espace Lesbien

Samedi 14 novembre, au cours de l'émission de Ruquier *On n'est pas couché*, la charmante chanteuse Anaïs défendait bec et ongles Orelsan et estimait que les féministes exagéraient. Pour elle il s'agit de liberté d'expression ! (NDCL)

Parité j'écris ton nom !

Agnès Touraine, administratrice de la chaîne de télévision privée britannique ITV et du groupe français de machines de traitement de courrier Neopost, a pris position en faveur des quotas, au moins 40 % de femmes, à l'instar de l'Institut français des administrateurs (IFA) dont elle est administratrice. Actuellement les femmes ne représentent qu'un peu plus de 8 % des effectifs des conseils d'administration. À ce rythme il faudrait attendre 2075 pour atteindre 20 % ! Alors qu'en 2008 nombreuses étaient celles qui étaient hostiles aux quotas elles y sont désormais favorables constatant que rien ne bouge..

*Le Monde***Inquiétant...**

Les consultations spécialisées dans la prise en charge de la souffrance au travail en France sont débordées : un quart des hommes et un tiers des femmes salariés sont touchés par la détresse psychique au travail, selon une enquête de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

*Elle***Vive la solidarité**

Le prix de la solidarité : lors de sa cinquième édition du *Women's Forum* à Deauville, le prix *Women for Education*, créé par la Fondation ELLE, associée à Renault-Nissan, a été décerné, le 15 octobre, à deux associations formidables : *Accueil enfants d'Éthiopie*, spécialisée dans la formation de jeunes mamans des rues d'Addis-Abeba, et *El Camino*, qui soutient, au Mexique, l'activité des tisserands mayas de la région du Chiapas.

À la clé, 50 000 euros remis à chacune d'elles.

*Elle***Il y a encore des progrès à faire...**

En prépas, les filles ont moins souvent une place en internat que les garçons : une injustice dont la Halde a été saisie par *Ouvrons les portes*, un collectif de quatre associations (*Paris-Montagne*, *Femmes et Sciences et Femmes ingénieurs*). En prépa, 36 % des filles trouvent place en internat contre 64 % des garçons selon un collectif d'associations qui veut relancer le débat. 2 élèves sur 5 en prépas sont des filles. En 2008-2009, elles représentaient 34 000 des 80 000 étudiants des classes préparatoires. 3 élèves sur 4 en prépa littéraire et un tiers seulement en prépas scientifiques.

En filière économique et commerciale, la parité est atteinte. 71,6 % des élèves de ces classes sont titulaires d'un baccalauréat scientifique. 2,8 % d'élèves de plus à la rentrée 2008. Une progression constante depuis 1995.

*Le Monde***Inquiétante métamorphose...**

Est-ce bien elle, la petite bombe du rap hexagonal, drapée dans ce voile noir qui lui tombe aux chevilles ? Est-ce bien l'idole enragée des zones pavillonnaires qui rafla disques d'or et victoires de la musique en hurlant contre le sexisme et en défiant les gros bras du hip-hop ? Rien d'étonnant que Diam's, comme bon nombre de plumes du rap avant elle, se soit convertie à l'Islam. Mais l'apparition de la chanteuse voilée de pied en cap dans les pages de *Paris Match* a de quoi troubler ceux qui l'avaient adouée icône féministe de la «génération nan nan».

On attend avec impatience la sortie de son nouveau CD sur la pochette duquel figure son visage recouvert d'une sorte de capeline blanche...

*Le Point***Une solution parmi d'autres...**

La ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, annonce la mise en place dans un bref délai, de quatre mesures pour protéger les femmes battues dont la fourniture de «portables d'urgence» permettant d'alerter directement la police. Selon la ministre, ces appareils sont extrêmement simples à manier : il suffira d'appuyer sur un bouton pour alerter la police qui enverra immédiatement une équipe». La garde des Sceaux entend par ailleurs étendre aux concubins et pacés la possibilité d'être éloignés du domicile.

*20 minutes***Hongrie****Pauvres Hongroises !**

Un concours de beauté bien particulier a été organisé à Budapest. Il fallait respecter une condition obligatoire, avoir subi des chirurgies esthétiques. Bienvenue aux implants mammaires, aux cuisses liposucées, aux lèvres siliconées, aux nez refaits... Une centaine de Hongroises, entre 18 et 30 ans se sont inscrites à la compétition, une première dans ce pays. La gagnante, Reka Urban, 22 ans, a reçu le titre de Miss Plastique 2009 et un appartement.

*Le Monde Magazine***Koweït****Un combat utile**

Porter le voile au parlement ? Hors de question pour Rola Dashti et Aseel al-Awachi, deux des quatre femmes élues députées en mai dernier au Koweït. En se présentant

Communiqué SOS Homophobie

Facebook : l'homophobie sur Internet doit être condamnée

SOS homophobie salue l'action courageuse de Nicolas Canut, étudiant en droit, qui a porté plainte contre la société américaine Facebook pour « complicité d'incitation à la haine et à la violence envers des personnes en raison de leur orientation sexuelle », après que le réseau social en ligne n'a pas supprimé le groupe «Anti PD», comme lui avait demandé le plaignant.

SOS homophobie soulève depuis plusieurs années déjà le problème des manifestations d'homophobie sur Internet. Dans son rapport annuel publié le 17 mai 2009, l'association a relevé qu'Internet était devenu le deuxième motif d'interpellation de SOS homophobie après le milieu professionnel, avec 15% des témoignages qui lui parviennent.

Ce groupe sur Facebook, avec ses appels à «couper les mains (des PD)», n'est malheureusement qu'une des graves manifestations de l'homophobie sur Internet. Différents paramètres législatifs empêchent parfois de définir clairement la responsabilité des auteurs de propos discriminatoires sur Internet : hébergeurs, rédacteurs et responsables éditoriaux sont, en

fonction des situations, incriminables, mais parfois difficiles à identifier et rarement condamnés. Grâce à l'anonymat potentiel que peut garantir Internet, la profération d'idées, insultes et / ou menaces à caractère homophobe s'est considérablement accrue ces dernières années, souvent sous couvert de «liberté d'expression». Et elle n'est pas l'apanage des sites extrémistes : 30% des témoignages qui sont rapportés à SOS homophobie concernent des sites et forums grand public, à l'instar de Facebook.

SOS homophobie se réjouit de l'action engagée par la procureure de la République d'Avignon, qui a entendu la plainte de Nicolas Canut et a saisi les parquets de Nanterre, Paris et Avignon pour instruire le dossier.

SOS homophobie, qui lutte elle-même contre l'homophobie sur Internet en effectuant un travail de veille et d'alerte, espère que cette affaire permettra de faire avancer la réflexion et les outils pour que les auteurs de propos homophobes sur Internet soient condamnés.

cheveux nus devant l'Assemblée nationale, elles ont provoqué la colère des députés islamistes. Engagée dans un véritable bras de fer, l'une d'entre elles a réclamé l'abrogation d'un amendement du code électoral obligeant les femmes à observer la charia au sein du Parlement. Cet amendement a été voté en 2005, lorsque les femmes ont eu accès au droit de vote et à la députation. «On ne peut pas forcer une femme à aller faire ses courses ou à aller travailler avec le voile. Nous ne vivons pas en Iran ni en Arabie saoudite», a expliqué Rola Dashti, arguant notamment que la Constitution koweïtienne n'inclut pas la charia dans ses principes et prône l'égalité entre hommes et femmes. Une égalité qui se construit pas à pas : les Koweïtiennes viennent tout juste d'obtenir la possibilité de détenir un passeport, et donc de voyager sans l'autorisation préalable de leur mari.

Elle

Mauritanie

Une loi bien vaine hélas !

En Mauritanie, l'esclavage perdure : pratique millénaire, l'esclavage est considéré comme un crime en Mauritanie depuis 2007. Mais la loi n'est toujours pas appliquée et les victimes hésitent encore à porter plainte. Or, il y a des cas très graves d'esclavage : des hommes corvéables à merci dans les champs ou à la surveillance du bétail. Des femmes et des jeunes filles soumises aux tâches domestiques les plus pénibles, parfois violées... Il y aurait plus de 100 000 Mauritaniens asservis aujourd'hui.

La Croix

Ukraine

Bonne chance !

La première ministre ukrainienne Ioula Timochenko a été désignée par son parti, le 24 octobre, candidate à l'élection présidentielle du 17 janvier 2010.

«Mon pays vaut pour moi plus que ma vie» a-t-elle déclaré.

Union européenne

De la cohérence...

Depuis l'origine, la Communauté européenne fait de la non-discrimination, de l'égalité hommes-femmes et de la défense des droits des femmes, une priorité de son action. Le traité de Lisbonne renforce encore davantage la portée de l'égalité hommes-femmes en la rangeant parmi ses valeurs et ses objectifs (articles 2 et 3.3). Le traité sur le fonctionnement de l'Europe intègre au surplus la question du genre dans toutes les politiques de l'union (article 8). La charte des droits fondamentaux de l'Union élargit quant à elle le champ d'intervention de l'Union en matière d'égalité hommes-femmes à tous les domaines, au lieu des seules questions

d'emploi, de travail et de rémunération. Force est de constater que ces principes ne se traduisent pas dans la réalité politique. Si le Parlement européen et la Commission font une place relative importante aux femmes, en revanche, elles n'accèdent pas le plus souvent, aux plus hauts postes à responsabilité. Le Conseil européen ne comporte en son sein qu'une femme. De plus, et surtout, sur les quatre postes de haute responsabilité de l'Union prévus par le traité de Lisbonne – président du Parlement européen, président de la Commission européenne, président stable du Conseil européen et haut représentant pour les affaires étrangères -, deux sont déjà pourvus par des hommes, et les noms des candidats le plus souvent avancés pour occuper les deux autres postes sont

masculins. Cette situation ne reflète pas l'évolution de nos sociétés en Europe et fait perdre à celle-ci une partie de l'image de promoteur des droits des femmes acquise notamment auprès des jeunes. Pour remédier à cette situation, les parlementaires européennes et la vice-présidente de la Commission, Margot Wallström, ont lancé une pétition pour demander le respect et la parité au sein de la Commission et pour les hauts postes à responsabilité prévus par le traité de Lisbonne.

Le Monde

Uruguay

Exemple à suivre !

Depuis le 9 septembre dernier l'Uruguay autorise l'adoption par les couples homosexuels. Ce petit pays de 3,5 millions

d'habitants confirme ainsi son rôle de pionnier en matière de mœurs en Amérique latine. Depuis 2008 l'union civile entre gays, similaire au pacs est autorisée.

Le Parlement a adopté le 15 septembre dernier une loi permettant aux transsexuels, à partir de 18 ans, de mettre leur état civil en conformité avec leur apparence physique.

L'État devrait lancer en 2010 un plan national de lutte contre toute discrimination à leur égard, en particulier dans le monde du travail. Une fausse note toutefois : les Uruguayennes n'ont toujours pas le droit d'avorter.

Le président Vasquez, médecin de formation a mis l'an dernier son veto à un projet de loi légalisant l'IVG, invoquant des «principes d'éthique».

Le Monde Magazine

Informations LGBT

Beaucoup de bruit pour rien !

Le statut de beau-parent : dans son rapport remis le 7 octobre, le député UMP Jean Leonetti maintient mais édulcore, le statut du beau-parent. Dans son rapport remis au Premier ministre, le parlementaire plaide pour la création d'une convention de partage de l'autorité parentale moins souple que dans le projet de Mme Morano.

Au terme de cinq mois de travail et d'une cinquantaine d'auditions, M. Leonetti estime finalement que ce projet «ne présente pas le danger que certains lui attribuent». Le député propose donc le maintien de la principale disposition du

texte – l'instauration d'une convention permettant de partager l'autorité parentale avec un tiers -, tout en plaidant en faveur d'un aménagement : il faudrait, estime-t-il, que cette convention soit précédée d'une médiation.

Libération

Simple question de justice...

Elles ont vécu ensemble pendant trente ans, elles ont élevé ensemble deux enfants, elles se sont pacées dans l'année qui a suivi la création du contrat mais, aux yeux de l'administration, elles restent des étrangères l'une pour l'autre. Depuis la mort de Jacqueline Fontaine, sa compagne, Danièle Thétio se bat pour obtenir une

pension de réversion.

Rappelons que l'Inter-LGBT, qui organise tous les ans la marche des fiertés, à Paris, demande ainsi que les droits sociaux des couples pacés soient totalement alignés sur ceux des couples mariés, notamment en matière de pension de réversion.

«Il s'agit d'un engagement de campagne de Nicolas Sarkozy», rappelle-t-elle. Cette revendication est soutenue par le Médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, qui souligne que cet avantage est accordé dans la plupart des pays européens qui ont institué des partenariats civils.

Libération/ Le Monde/Le Figaro

Fanny Follet/Jacqueline Pasquier